



LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82
de l'ASSOCIATION NATIONALE des MEMBRES de
l'ORDRE NATIONAL du MÉRITE

HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE

N°36 - Octobre 2025

LE MOT DU PRESIDENT



**Chers compagnons,
Chers sympathisants, Chers amis,**

Alors que nous continuons à traverser une période complexe sur le plan national entre avril 2025 et octobre 2025, il me semble essentiel de prendre un moment pour partager avec vous mes réflexions sur notre situation actuelle et l'impact significatif que nous vivons en tant que Nation. Notre pays fait face à une phase d'instabilité politique, économique et sociale. À l'international, les incertitudes persistent.

J'espère de tout cœur que malgré la chaleur intense que nous avons subie en juin et en août, vous avez pu vous préserver et profiter un peu de vos familles même si cela n'a pas dû être facile.

Malgré ce contexte, la vie de notre association continue de s'épanouir. À l'heure où vous lirez ces lignes, notre prochaine assemblée générale se tiendra le 30 mai 2026 à Castelsarrasin à la salle Jean Moulin. Je tiens à exprimer ma gratitude à la mairie de Castelsarrasin, et tout particulièrement à Monsieur **Jean-Philippe BÉSIERS** son maire actuel pour avoir bien voulu nous recevoir au sein de sa belle commune. Je précise que, bien que lointain aujourd'hui, ce moment est important pour la vie de notre association. Aussi je vous demande dès ce jour de l'inscrire à votre agenda.

Depuis le dernier numéro, que je pense vous avez lu avec attention nous avons eu de nombreuses activités qui vous sont relatées avec précision dans ce numéro.

Ce numéro revêt pour moi une signification particulière, il marque plus de 6 ans de présidence, depuis que vous m'avez élu un certain 29 mars 2019 à la tête de notre noble association en remplacement de mes prédécesseurs **M. Jean-Marc DETAILLEUR** et **M. Robert DELBÈS**. C'est un véritable honneur

d'assumer cette responsabilité. Comme je l'ai souvent répété, je ne suis pas le propriétaire de ce poste et je continue à faire appel à des volontaires pour assurer la relève. Mon comité de section, dynamique et engagé, effectue un travail remarquable et je tiens ici à tous les remercier. Sans eux nous ne pourrions pas réaliser toutes ces actions.

Toutefois, le rayonnement de notre ordre repose également sur chacun d'entre vous. Je vous encourage donc à participer aux manifestations et aux cérémonies patriotiques de vos villages, arborant fièrement votre belle décoration, symbole de vos services distingués rendus à la France. Soyez-en fiers ! J'appelle également chacun d'entre vous à inviter à rejoindre notre association les personnes de votre entourage qui détiennent cette prestigieuse décoration. Ce n'est pas seulement le rôle du président ou des membres du comité. Je compte sur vous.

Nous avons réalisé de nombreux projets ambitieux pour l'année 2025. Au cours du second semestre 2025, deux belles manifestations auront lieu si la situation politique nationale et départementale nous le permettent. Le 25 octobre doit se tenir en liaison avec la SMLH 82, la nomination de « rond-point de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite ». De même le 3 décembre 2025, nous procéderons au dévoilement d'une stèle de « l'Ordre National du Mérite » dans le carré du souvenir au Cours Foucault. Elle rejoindra les autres stèles des associations amies. Je compte sur vous pour votre présence à ces deux grands événements. Pourquoi le 3 décembre ? Car je rappelle que c'est la date anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite par le **Général de GAULLE**, le 3 décembre 1963. J'espère pouvoir réaliser chaque année une cérémonie en hommage aux Français détenteurs de notre belle décoration.

Je vous invite à consulter le feuillet joint à ce bulletin pour en savoir plus et je fais appel à votre générosité pour financer cette initiative.

Enfin, je souhaite rappeler que, même en période difficile, notre force réside dans notre solidarité. L'ANMONM82 est à votre disposition pour écouter et agir. Ensemble, nous avons le pouvoir de transformer cette période morose en une opportunité de croissance et de solidarité nationale. Depuis quelques années, même si nos anciens reçoivent des visites de la part de notre camarade **Michel GABACH**, nous avons instauré la remise en fin d'année, à nos compagnons de plus de 80 ans, en guise de cadeau de Noël, d'un petit lot de chocolats. Les retours que j'ai pu avoir témoignent de l'appréciation de cette initiative.

Je suis également heureux de partager une bonne nouvelle : lors du dernier décret du 15 mai 2025, cinq Tarn-et-Garonnais ont été nommés au grade de chevalier de l'ONM. Je les félicite chaleureusement et espère qu'ils rejoindront notre association. Vous pourrez découvrir leur nom dans cette édition.

Notre siège national a mis en place un nouveau système d'information pour faciliter la gestion de notre comptabilité et de nos adhérents. De plus, un nouveau site internet a été créé afin que vous puissiez suivre toutes nos activités et actualités à venir. Je vous invite vivement à le consulter.

Je profite de ce bulletin pour remercier chaleureusement notre webmaster précédent, **Eugène COJAN**, qui a laissé le manche à **Michel MAJOREL**. **Eugène** a réalisé un travail remarquable au fil des années, tant sur ce domaine

que sur d'autres, en assurant une gestion efficace et rigoureuse. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour son dévouement et son engagement, même s'il continuera à avoir un œil vigilant sur ce site. Bravo à notre ami **Michel** pour avoir repris la suite avec enthousiasme et sérieux. Nous sommes confiants qu'il poursuivra dans cette dynamique afin de garantir la continuité et la qualité des actions de notre association, permettant ainsi à tous nos membres de suivre et de participer activement à nos projets.

Restons unis et préparons l'avenir de l'ANMONM82 pour que notre flamme du patriotisme continue de briller au sein de notre section pendant de nombreuses années à venir. Je compte sur vous pour assurer le rayonnement de notre association et reste disponible pour toute rencontre si vous le souhaitez.

Votre dévoué président,

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82



Sommaire

Le Mot du Président	1
Dernières nominations et promotions dans l'Ordre National du Mérite dans le Tarn-et-Garonne	5
Mylène SEUX, Présidente de la SPA Montalbanaise est faite chevalier dans l'Ordre National du Mérite	6
Monsieur Christophe PASSE DAT décoré de l'Ordre National du Mérite dans la prestigieuse chapelle du Musée Ingres Bourdelle	8
Remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite au Capitaine (er) Bruno SERRALTA.....	10
Mireille RICO, un parcours remarquable au service du monde associatif	11
Convention entre l'Éducation Nationale de Tarn-et-Garonne et l'ANMONM82	12
Convention entre l'ONaCVG de Tarn-et-Garonne et l'ANMONM82	14
La section de l'ANMONM82 tient son Assemblée Générale	16
De belles remises de prix par l'ANMONM82	18
Une belle cérémonie de dépôt de gerbe pour clôturer l'AG de l'ANMONM82 ..	21
Inauguration du Jardin de la « Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite » à Caussade	23
Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Tarn-et-Garonne mis à l'honneur.....	26
Les ambassadeurs de la Mounière récompensés par l'ANMONM82.....	28
Des porte-drapeaux fidèles récompensés lors de l'assemblée du Conseil Départemental des Anciens Combattants.....	30
Une jeune porte-drapeau montpezataise à Paris : un symbole de mémoire et d'engagement.....	31
Quercy, Été 1944 : L'histoire de Marie-Antoinette ORCIVAL.....	33
De l'histoire du drapeau de la France aux couleurs Bleu, Blanc et Rouge.	36
Simone Veil : Ses combats – 2 ^{ème} partie : l'entrée en politique	41
Boutique de l'ANMONM82	45
Un Grand Merci à nos Partenaires	46
Nos Prochains Rendez-Vous 2025 - 2026	47

DERNIERES NOMINATIONS ET PROMOTIONS DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DANS LE TARN-ET-GARONNE

Décret du 15 Mai 2025

Nommés au grade de chevalier dans l'Ordre National du Mérite Promotion du 15 Mai 2025 :

Par décret du 15 mai 2025 sont nommés au grade de chevalier :

- Madame **Laurence CARLES**, présidente du conseil d'administration d'une caisse départementale d'allocations familiales et présidente d'une association de lutte contre l'exclusion,
- Monsieur **Franck DUBOIS**, colonel de sapeurs-pompiers professionnels et directeur adjoint du SDIS,
- Madame **Marie DUPRAT**, présidente d'une entreprise de promotion immobilière,
- Madame **Viviane FALC**, ancienne secrétaire de mairie,
- Monsieur **Christophe PASSÉDAT**, boulanger-pâtissier, président du syndicat professionnel départemental des boulangers.

Décret du 15 Janvier 2025

Nommés au grade de chevalier dans l'Ordre National du Mérite Promotion du 15 Novembre 2024 :

Sont nommées dans l'Ordre National du Mérite pour le département de Tarn-et-Garonne au titre de la promotion du 15 novembre 2024

Au titre de la promotion du bénévolat associatif :

- Madame **Christiane MASSAT**, membre d'honneur du conseil d'administration du centre d'information départemental sur les droits des femmes et des familles (CIDFF),
- Madame **Mylène SEUX**, présidente d'une association locale de protection des animaux.

Au titre de la promotion classique :

- Madame **Hélène PIZZUT**, praticienne hospitalière, cheffe du service urgences-réanimation du centre hospitalier de Montauban,
- Madame **Valérie RABAULT**, conseillère départementale, ancienne députée de Tarn-et-Garonne.

MYLENE SEUX, PRESIDENTE DE LA SPA MONTALBANAISE EST FAITE CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE



Le vendredi 13 juin 2025, dans les jardins de la préfecture, une cérémonie particulière a marqué un moment fort pour la communauté locale et le monde associatif. M. **Vincent ROBERTI**, préfet du département, a remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à **Mme Mylène SEUX**, présidente de la Société Montalbanaise de Protection des Animaux (SPA), en présence de nombreuses personnalités du département et de M. **Bernard VALETTE**, vice-président de l'ANMONM, section de Tarn-et-Garonne accompagné du drapeau de l'association. Ce

moment solennel a été l'occasion de saluer l'engagement exceptionnel de **Mme SEUX** en faveur du bien-être animal.

Une reconnaissance nationale pour un engagement local

Dans son discours, le préfet **Vincent ROBERTI** a souligné l'importance de cette distinction : « *C'est avec beaucoup de plaisir que je vous remets aujourd'hui, **Mme SEUX**, les insignes de chevalier dans l'Ordre National du Mérite. L'Ordre récompense la participation au rayonnement de la France. Vous avez contribué à servir notre pays par votre dévouement en tant que présidente de la Société Montalbanaise de Protection des Animaux, apportant ainsi votre pierre à l'édifice commun.* »

Il a également rappelé que cette reconnaissance s'inscrivait dans un contexte national, où la protection animale occupe une place croissante dans les politiques publiques. Depuis 2015, la notion d'animaux comme êtres sensibles a été intégrée dans le code civil, soulignant l'évolution de la société vers une meilleure considération du vivant.

Une contribution locale au bien-être animal

Mme SEUX, dont l'engagement passionné en faveur des animaux est connu dans la région, a accepté cette distinction avec humilité et gratitude. Elle a déclaré : « *Je suis honorée de recevoir cette reconnaissance, qui témoigne du travail collectif et de la vigilance que nous devons continuer à porter pour le bien-être animal. Ce prix est aussi une incitation à poursuivre nos actions, avec*



encore plus de détermination. »

La cérémonie a été également l'occasion de saluer l'implication des bénévoles et partenaires de la SPA, ainsi que l'engagement de la communauté dans la protection animale.

Une communauté reconnue et encouragée

En remettant ces insignes, le préfet a souligné que **Mme SEUX** rejoint la grande famille des Compagnons de l'Ordre National du Mérite, une communauté en laquelle il a confiance qu'elle continuera à œuvrer pour l'intérêt général et le rayonnement de la France dans ses valeurs de solidarité et de respect.

Ce moment de reconnaissance officielle marque une étape importante dans la lutte pour le respect des animaux et la sensibilisation du public. Il témoigne également de l'importance de l'engagement local dans une cause qui dépasse les frontières de notre département pour s'inscrire dans une dynamique nationale.

Un exemple inspirant



Mylène SEUX incarne cette figure d'engagement désintéressé, mobilisée pour faire évoluer la société vers plus de compassion et de respect pour toutes les formes de vie. Sa distinction vient récompenser non seulement ses actions personnelles mais aussi l'ensemble des efforts déployés par la SPA de Montauban dans une mission essentielle : sauver, protéger et sensibiliser.

Félicitations à **Mme Mylène SEUX** pour cette distinction méritée, qui encourage à poursuivre dans cette voie de dévouement et de service public, au bénéfice de tous. Depuis le décret de sa nomination, **Madame Mylène SEUX** a rejoint notre association en qualité d'adhérente active.

Lieutenant-Colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

MONSIEUR CHRISTOPHE PASSEDAT DECORE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DANS LA PRESTIGIEUSE CHAPELLE DU MUSEE INGRES BOURDELLE

Le 2 juillet c'est dans le cadre exceptionnel de la chapelle du Musée Ingres Bourdelle devant le tableau « le vœu de Louis XIII » que M. **Christophe PASSEDAT** a été honoré lors d'une cérémonie empreinte de solennité et d'émotion. Entouré de sa famille, de ses amis et de nombreux élus, le « boulanger » a reçu la distinction tant méritée de chevalier dans l'Ordre National du Mérite, décernée par le préfet Monsieur **Vincent ROBERTI**.



La cérémonie a été l'occasion pour le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN**, président de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite section de Tarn-et-Garonne, de rappeler l'origine de cette distinction créée en 1963 par le **Général DE GAULLE**. Il a souligné que cet ordre a

été conçu pour récompenser les mérites civils ou militaires, en reconnaissance des efforts et de l'engagement de ceux qui œuvrent au service de la société.

M. le préfet **Vincent ROBERTI**, en remettant la médaille, a souligné la valeur de l'action de **Christophe PASSÉDAT** : « Cette médaille que je vais vous remettre symbolise l'action que vous avez rendue à notre pays, car vous faites partie de ces gens qui se lèvent tôt et qui n'ont pas peur du travail. » Il a ensuite retracé le parcours du médaillé, insistant sur l'importance du savoir-faire artisanal : « En tant que boulanger, vous ne vous contentez pas



de produire du pain, vous faites vivre un héritage culturel. Vous êtes un véritable ambassadeur de notre patrimoine. Vous inspirez la nouvelle génération à embrasser ce métier avec passion. Vous semez les graines de l'avenir et c'est un héritage précieux que vous leur laissez. »



Très ému, **Christophe PASSÉDAT** a exprimé sa gratitude envers toutes les personnes qui l'ont accompagné dans son parcours. Il a dédié un morceau de sa médaille à chacun d'entre eux, témoignant ainsi de l'esprit de partage et de reconnaissance qui a marqué cette journée.

Après la cérémonie officielle, tous les participants ont partagé un moment convivial autour d'un verre de l'amitié, entourant le nouveau chevalier de l'Ordre National du Mérite. Une

cérémonie qui restera gravée dans les mémoires, en hommage mérité à un artisan passionné, symbole d'engagement et de savoir-faire au service de la culture et de la communauté.

Lieutenant-Colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82



REMISE DES INSIGNES DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE AU CAPITAINE (ER) BRUNO SERRALTA

Lors d'une cérémonie solennelle organisée le 8 mai dernier devant le monument aux Morts de Caussade, sur la place des Récollets, une cérémonie empreinte de gravité et de souvenir a permis de rendre hommage à ceux qui ont combattu pour la liberté. Cette date, marquée par la célébration de la capitulation de l'Allemagne nazie, a été l'occasion de mettre à l'honneur deux récipiendaires méritants, dont le Capitaine (er) **Bruno SERRALTA**.



C'est en présence de nombreuses autorités civiles et militaires que les insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite ont été remis à M. **Bruno SERRALTA** par le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN**, président départemental de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM). Cette distinction prestigieuse témoigne de la reconnaissance de l'État pour l'engagement et le dévouement de M. **Bruno SERRALTA**

tout au long de sa carrière.

Capitaine à la retraite après 36 années de service, M. **Bruno SERRALTA** a marqué le corps de la Gendarmerie par son professionnalisme et sa loyauté. Il a notamment achevé sa carrière au sein de la Garde Républicaine, au 1er régiment d'Infanterie, dont la mission principale est d'assurer la sécurité du palais de l'Élysée, ainsi que la protection du Président de la République et de ses invités lors des grands événements officiels.

Au cours de sa carrière, M. **Bruno SERRALTA** a été récompensé par plusieurs distinctions, dont la médaille de la Défense nationale, échelon or, ainsi que la médaille de la Protection du territoire, agrafe Égide. Ces distinctions illustrent son engagement constant pour la sécurité et la défense de la nation.

L'ANMONM82 adresse à M. **Bruno SERRALTA** ses plus sincères félicitations pour cette reconnaissance méritée, laquelle souligne l'importance du service rendu à la collectivité et la valeur de l'engagement civique et militaire.

Une cérémonie placée sous le signe de la mémoire, le respect et la gratitude envers ceux qui ont consacré leur vie au service de la France.



Lieutenant-Colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

MIREILLE RICO, UN PARCOURS REMARQUABLE AU SERVICE DU MONDE ASSOCIATIF

Mercredi 2 avril, dix-huit personnes ont reçu une distinction qui honore leur implication dans la sphère associative.

Mireille RICO et le Lieutenant (r) **Théobald De RIBEROLLES** qui lui a remis la décoration.



Parmi les récipiendaires de la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, **Mireille RICO** s'est vu décerner l'échelon de bronze, pour un parcours remarquable au service du monde associatif et du lien armées nation. La médaille lui a été remise, avec beaucoup d'émotion, dans les salons de la préfecture, par le Lieutenant (r) **Théobald De RIBEROLLES**, en présence du Lieutenant-colonel **Christophe MASSE**, Délégué Militaire Départemental adjoint.

Depuis 2012, **Mireille RICO** s'illustre par son engagement au sein de plusieurs associations patriotiques de Tarn-et-Garonne. Secrétaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) 82 et de Synergie Délégation Militaire Départementale (DMD) 82, Secrétaire de la section des Médaillés militaires de Montauban, Secrétaire adjointe de la section locale de l'Ordre National du Mérite, elle œuvre activement pour le rapprochement civilo-militaire et la transmission des valeurs républicaines. Elle joue un rôle clé dans l'organisation des rallyes citoyens, initiés en 2012, permettant à des centaines de jeunes de découvrir les institutions républicaines et d'approfondir leur connaissance de la défense nationale.

Son approche pédagogique et créative a transformé ces événements en véritables outils éducatifs interactifs. Son engagement, sa rigueur organisationnelle et son dévouement inlassable font d'elle une figure incontournable du milieu associatif patriotique. Son action contribue au devoir de mémoire et au renforcement des liens intergénérationnels. Le petit journal lui adresse toutes ses félicitations pour cette marque de reconnaissance, grandement méritée.

Michel LARRUE
Le Petit Journal de Tarn-et-Garonne
Édition du 4 avril 2025

CONVENTION ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE DE TARN-ET-GARONNE ET L'ANMONM82

Ce mardi 11 mars 2025, un moment marquant s'est déroulé dans les locaux de la direction départementale des services de l'Éducation nationale avec la signature d'une convention entre l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne et l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM82). Cette initiative vise à mettre à l'honneur la jeunesse du département et à promouvoir le sens de la citoyenneté auprès des élèves.

L'événement a été porté par M. **Cyril LE NORMAND**, Directeur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale, et le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN**, Président de l'ANMONM82. Ensemble, ils ont souligné l'importance de placer les jeunes au cœur des enjeux de citoyenneté et de reconnaissance de leurs engagements.

Le Président, le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a exprimé sa gratitude envers le Directeur d'Académie pour avoir accepté de déclinier, au niveau départemental, la convention nationale signée précédemment entre l'Éducation Nationale et l'ANMONM82. Cette convention, renouvelée en 2022 par M. **Patrick SANDEVOIR**, Président National de l'ANMONM, vise à valoriser des engagements remarquables, tant individuels que collectifs, des élèves et des équipes éducatives au service de la collectivité.

Les principaux objectifs de ce partenariat comprennent :

- 1. Valorisation des engagements** : Mettre en lumière les actions significatives menées par les élèves et les équipes éducatives.
- 2. Archivage des actions** : Conserver un historique des initiatives marquantes pour les rendre accessibles à des fins pédagogiques.

Pour atteindre ces objectifs, trois actions phares seront mises en œuvre :

- **Organisation du Prix de l'Éducation Citoyenne** : Ce prix sera décerné aux élèves de l'élémentaire au lycée, tant dans l'enseignement public que privé sous contrat, ainsi que dans l'enseignement agricole. Les récompenses seront attribuées pour les comportements exemplaires et les actions citoyennes réalisées.
- **Concours scolaire de la meilleure affiche sur l'Éducation Citoyenne** : Destiné aux élèves de l'élémentaire au lycée, ce concours visera à susciter une réflexion sur les valeurs de la citoyenneté. Les affiches créées seront diffusées dans les écoles pour promouvoir le Prix de l'Éducation Citoyenne.
- **Création d'une bibliothèque des actions** : Cette bibliothèque aura pour but de centraliser les actions distinguées par le Prix de l'Éducation Citoyenne ainsi que d'autres initiatives éducatives et citoyennes.

Le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a affirmé que la jeunesse de Tarn-et-Garonne mérite d'être mise à l'honneur, et il a rappelé les diverses distinctions accordées chaque année par son association, telles que le Prix de l'Encouragement au Civisme, le Prix des Jeunes Engagés de la Croix-Rouge Française, le Prix du

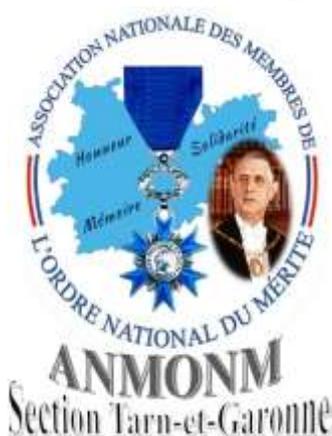
Comportement Citoyen remis aux Jeunes Sapeurs-Pompiers et le prix de l'initiative mémorielle.

Ce partenariat débutera avec le cycle 2025-2026, permettant ainsi aux élèves d'engager des actions significatives dès cette période, en effet le cycle 2024-2025 est bien avancé. Le Directeur d'Académie a également insisté sur l'importance de la participation des élèves aux cérémonies commémoratives, telles que celles du 8 mai et du 11 novembre, dans les villages de Tarn-et-Garonne.



En conclusion, cette signature annonce de belles réalisations pour valoriser la citoyenneté, encourager l'engagement des jeunes et transmettre la mémoire collective. Le Président, le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a exprimé ses remerciements à M. **Cyril LE NORMAND** pour l'établissement de ce partenariat qui lui tient particulièrement à cœur. Grâce à cette initiative, chaque année, la jeunesse du Tarn-et-Garonne sera mise à l'honneur, promouvant ainsi des valeurs essentielles pour l'avenir de notre société.

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82



CONVENTION ENTRE L'ONACVG DE TARN-ET-GARONNE ET L'ANMONM82

Une convention pour transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations



Dans le cadre du prolongement d'un accord national, l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) de Tarn-et-Garonne, présidée par M. **Érick LEBRUN**, et l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) de Tarn-et-

Garonne, dirigé par Mme **Aline SIMON**, ont signé une convention dans les salons de la préfecture, sous le parrainage bienveillant de M. **Vincent ROBERTI**, préfet de Tarn-et-Garonne.

Renforcer le partenariat entre les deux institutions

L'ONACVG s'engage à identifier, suivre, encourager et primer des projets ayant trait au travail de mémoire au sein des établissements scolaires, mais également à tirer profit de la similitude de l'organisation des deux entités pour créer, au sein du département, des dynamiques autour de projets portés en commun. De son côté l'ANMONM82 s'engage à créer, à l'identique du civisme et de l'éducation citoyenne, une commission départementale de la mémoire dont la vocation, aux côtés de partenaires institutionnels comme associatifs, pour inciter la jeunesse à porter des projets dans la sphère mémorielle.



Être vigilants à transmettre cette mémoire



eu lieu en France, 80 ans pour les derniers, alors même que les conflits sont aux portes de nos frontières. **M. Vincent ROBERTI** : « *Il faut qu'on soit vigilants, dans l'éducation, la sensibilisation de nos jeunes, à transmettre cette mémoire.* »

Faire de leur sacrifice une source d'inspiration pour les jeunes générations



Le préfet a salué la signature de cette convention, rappelant qu'il était important de continuer à avoir une mission commune dans la transmission des valeurs de mémoire et de civisme à toutes les générations, dans une société où le temps fait que les plus jeunes ne connaissent plus ces évènements, qui ont

Le président **Érick LEBRUN** a souligné l'importance de cette signature : « *Une étape majeure dans notre engagement commun entre ceux qui ont sacrifié leur jeunesse, leur sécurité, et parfois leur vie, pour la défense de notre nation. Notre action collective doit continuer à faire de leur sacrifice un*

exemple vivant, une source d'inspiration pour les jeunes générations. » Mme **Aline SIMON** de son côté a rappelé les trois grandes missions de l'ONACVG : « *Reconnaître, réparer et transmettre, cette convention est bien sur la transmission aux jeunes générations et c'est particulièrement important.* »

Michel LARRUE
Le Petit Journal de Tarn-et-Garonne,
Édition du 22 mai 2025

LA SECTION DE L'ANMONM82 TIENT SON ASSEMBLEE GENERALE

Comme annoncé dans une édition précédente, le samedi 29 mars 2025, la salle des fêtes du Fau à Montauban a accueilli une assemblée générale de la section de Tarn-et-Garonne de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM82). Convoquée par le président **Érick LEBRUN**, cette réunion a rassemblé de nombreux membres, témoignant de l'engagement et de l'intérêt continu des compagnons pour leur association.

Un moment de recueillement

Dès 9h30, le président, le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a ouvert la séance en observant une minute de silence en hommage aux compagnons disparus en 2024, ainsi qu'aux militaires, policiers, gendarmes et pompiers tombés au service de la nation. Ce moment poignant a été suivi par la présence du président national de l'ANMONM, M. **Patrick SANDEVOIR**, qui a exprimé sa satisfaction d'être parmi les membres et a manifesté sa disponibilité pour répondre aux questions.

Rapport moral et projets d'avenir

Le président, le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a ensuite présenté son rapport moral, mettant en avant les valeurs fondamentales de l'association. Il a annoncé avec fierté que quatre personnalités méritantes de Tarn-et-Garonne avaient été élevées au grade de chevalier de l'Ordre National du Mérite, en vertu du décret du 15 janvier 2025. Les lauréates, Madame **Valérie RABAULT**, **Madame SEUX** présente ce jour-là, Madame **PIZZUT** et Madame **MASSAT**, ont été chaleureusement félicitées, et le président a exprimé l'espoir de les voir rejoindre l'association.



Le président a également partagé les projets ambitieux pour l'année 2025. Parmi eux, la signature d'une convention nationale avec M. **Cyril Le NORMAND**, DASEN. Il fera la même chose avec Madame **Aline SIMON** directrice de l'ONaCVG le 10 mai. Est également

programmée la nomination d'un jardin à Caussade portant le nom de « Jardin de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite ». De plus, une stèle de

l'ONM sera érigée au cours Foucault de Montauban. Á Montauban, un giratoire sera également dédié à ces distinctions honorifiques.

Activités et finances

La secrétaire **Hanane GUÉGAN** a présenté un rapport d'activité complet, revenant sur les nombreuses sorties et initiatives de l'année précédente. Elle a souligné l'importance des actions menées pour les jeunes et le maintien du lien avec les anciens membres de l'association.

Le trésorier **Eugène COJAN** a ensuite exposé la situation financière, confirmant un budget équilibré pour l'année. Les bilans ont été adoptés à l'unanimité, témoignant d'une gestion saine et rigoureuse.

Réélections et nouvelles adhésions

L'ordre du jour a également compris la réélection des membres du comité, avec succès pour Madame **Hanane GUÉGAN**, du Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN**, du Lieutenant-colonel (er) **Eugène COJAN**, et Monsieur **Edmond DOMINATI**, tous reconduits pour trois nouvelles années. Un nouvel adhérent, le Lieutenant-colonel (er) **Michel MAJOREL**, a manifesté son désir de rejoindre le comité, une initiative accueillie avec enthousiasme par le président et toute l'assemblée.

Remise de prix et célébration des actions citoyennes



Après ces formalités, une pause a permis aux membres de se retrouver et de discuter. La seconde partie de la réunion a été marquée par la remise de prix, honorant une jeune engagée de la Croix-Rouge Française ainsi que 17 jeunes pour leurs actions citoyennes, sélectionnés par différentes personnalités de Tarn-et-Garonne. Cette reconnaissance a mis en lumière l'importance de l'engagement civique et des valeurs partagées par l'ANMONM.

Conclusion

L'assemblée générale de l'ANMONM82 a été un moment fort de solidarité et de partage, renforçant les liens entre les membres et affirmant l'importance de leur engagement au service de la communauté. Les projets ambitieux pour l'avenir et la reconnaissance des actions citoyennes témoignent de la vitalité de cette association et de son rôle essentiel dans la promotion des valeurs républicaines. Le rendez-vous est déjà pris pour la prochaine rencontre du comité de section, le 7 avril, pour élire le nouveau bureau et poursuivre cette aventure collective.

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

DE BELLES REMISES DE PRIX PAR L'ANMONM82

Le 29 mars dernier, la salle des fêtes du Fau à Montauban a été le théâtre d'un événement marquant pour la jeunesse du Tarn-et-Garonne : la remise des prix organisée par l'ANMONM82, à l'occasion de son assemblée générale. Cette cérémonie a mis en lumière l'engagement et le civisme des jeunes du département du Tarn-et-Garonne.

Récompense des jeunes engagés de la Croix-Rouge



La première partie de l'événement a été dédiée à la remise des prix des jeunes engagés de la Croix-Rouge française, promotion 2024. **Martine GUY**, une jeune lauréate, a eu l'honneur de recevoir son prix des mains de M. le préfet, **Vincent ROBERTI**. Madame **Jacqueline BEURAIN**, responsable départementale de la Croix-Rouge, a présenté

avec fierté la lauréate, mettant en avant son engagement et ses actions au sein de l'organisation.

Prix de l'encouragement au civisme

Ensuite, la cérémonie s'est poursuivie avec la remise du prix de l'encouragement au civisme, attribué depuis 2019 par l'ANMONM82, sous la présidence du Lieutenant-colonel (h). **Érick LEBRUN**. Ce prix vise à encourager les jeunes à s'investir dans des actions citoyennes et à développer leur sens du civisme au sein de leur milieu familial, scolaire ou associatif. Pour la promotion 2025, 17 lauréats ont été récompensés, chacun d'eux étant un exemple d'engagement et de dévouement.



Dans son allocution, le président **Érick LEBRUN** a rappelé l'importance de l'Ordre National du Mérite (ONM), créé en 1963 par le général de Gaulle, pour honorer les actions distinguées des civils et militaires. Il a souligné que ce prix est une invitation pour les jeunes à poursuivre leurs efforts en faveur de la collectivité, surtout en cette période complexe.

Une cérémonie solennelle et émouvante

La cérémonie a vu la présence de nombreuses autorités civiles et militaires,



témoignant de l'importance de l'événement. Parmi les participants figuraient M. **Vincent ROBERTI**, préfet de Tarn-et-Garonne, les sénateurs **François BONHOMME** et **Pierre-Antoine LEVI**,

du représentant du conseil départemental, M. **José GONZALES** du représentant du conseil régional, M. **Patrice GARRIGUES**, ainsi que Mesdames **Pauline FORESTIER** et **Marie-Agnès DETAILLEUR**, et de M. **Khalid LAABID** membres de la mairie de Montauban. La présence de nombreux présidents d'associations patriotiques a également renforcé le caractère solennel de cet événement.

Après la remise des prix, le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a décerné



un diplôme d'honneur à **Jean-Marc DETAILLEUR**, ancien président de l'ANMONM82, pour ses cinq années en qualité de président de la section du Tarn-et-Garonne. Un moment particulièrement émouvant a suivi, lorsque les membres du comité de section ont rendu hommage au Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** pour son engagement. Le vice-président, M. **Bernard VALETTE**, a prononcé un discours élogieux et émouvant. M. le

préfet ainsi que le président national de l'ANMONM lui ont remis un diplôme d'honneur et un trophée, touchant M. **Érick LEBRUN** qui a manifesté une grande émotion.

Le président, le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN** a ensuite remis un trophée au président national, M. **Patrick SANDEVOIR**, en reconnaissance de sa présence, un fait rarissime dans le Tarn-et-Garonne depuis huit ans.

Un Moment de Partage

À l'issue de la cérémonie, les autorités ont tous exprimé leur satisfaction de participer à cet événement.



Après une photo d'ensemble, ce fut le moment de recueillement avec le dépôt de gerbes à la stèle du Fau par l'ANMONM82, le conseil départemental et M. le préfet, où 19 drapeaux ont été déployés, symbolisant le respect et l'hommage rendu aux anciens « Morts pour la France » et notre liberté. De nombreuses personnes dont les jeunes récompensés se sont recueillis devant la stèle.



Cette journée a été une belle célébration de l'engagement civique et de la solidarité, mettant en avant une jeunesse dynamique et pleine de promesses pour l'avenir.

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82



UNE BELLE CEREMONIE DE DEPOT DE GERBE POUR CLOTURER L'AG DE L'ANMONM82



Le samedi 29 mars, la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM a marqué une étape mémorable de son assemblée générale par une cérémonie solennelle de

dépôt de gerbe. Après la remise du prix de l'encouragement au civisme, l'atmosphère était empreinte de respect et de camaraderie lorsque les participants se sont rassemblés à 12h30 devant la stèle du Fau à Montauban.



Entourés des drapeaux des différentes associations amies, le président **Érick LEBRUN** et M. **Patrick SANDEVOIR**, président national de l'ANMONM, ont pris un moment pour se recueillir devant le monument. Ce moment de recueillement témoigne de l'importance de l'hommage rendu à ceux qui ont servi la France.

M. **José GONZALES**, accompagné de M. **Patrice**

GARRIGUES, a également déposé une gerbe au nom du conseil régional et départemental, renforçant ainsi les liens entre les autorités locales et l'association. La cérémonie a été solennellement clôturée par M. **Vincent ROBERTI**, préfet de Tarn-et-Garonne, selon le protocole en vigueur.

Un moment particulièrement poignant a suivi avec une minute de silence en hommage aux Morts pour la France, suivie d'une belle interprétation de la Marseillaise qui a résonné dans le cœur des participants. Cette séquence a permis à chacun de réfléchir sur le sacrifice de ceux qui ont servi la patrie.

Après ces instants empreints de gravité, les remerciements d'usage ont été adressés aux porte-drapeaux, symboles de l'engagement et du dévouement au service de la nation.

Tous les participants se sont ensuite dirigés vers la salle des fêtes du Fau pour partager un verre de l'amitié, renforçant ainsi les liens d'amitié qui unissent les membres de l'association.



Ceux qui avaient réservé ont eu le plaisir de déguster un excellent repas préparé par le traiteur M. **Gilles BADENS**, ajoutant une touche gastronomique à cette journée déjà riche en émotions.

En somme, cette journée a été d'une densité rare, mêlant mémoire, convivialité et reconnaissance,

incarnant l'esprit d'union qui caractérise l'ANMONM82. Les participants sont repartis le cœur empli de gratitude, conscients de l'importance de perpétuer ces traditions et valeurs.

Lieutenant -colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82



INAUGURATION DU JARDIN DE LA « LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE » A CAUSSADE

Le 26 avril 2025, la charmante ville de Caussade sous un temps maussade a



vécu un moment empreint de solennité et de fierté avec l'inauguration du nouveau Jardin de la « Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite ». Situé à proximité de la maison médicale, ce lieu porte désormais un nom prestigieux, symbolisant l'engagement civique et les valeurs républicaines qui animent la commune.

Une cérémonie riche en symboles et en émotions

Cet événement, inscrit dans une dynamique de valorisation du patrimoine et des valeurs républicaines dans le département du Tarn-et-Garonne, a rassemblé de nombreuses autorités civiles et militaires, soulignant l'importance de cette reconnaissance pour la communauté caussadaise. La cérémonie a été orchestrée par les présidents départementaux des deux ordres nationaux : M. **Philippe BON** pour la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH82) et M. **Érick LEBRUN** pour l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM82). Ils étaient accompagnés de M. **Gérard HÉBRARD** le maire de Caussade et de ses conseillers municipaux, témoignant du soutien institutionnel à cette initiative.



Ce jardin devient ainsi le troisième lieu dans le département à recevoir cette distinction, après un rond-point de Castelsarrasin en 2022 et celui de Montpezat-de-Quercy en 2024. La cérémonie a été marquée par la présence d'un large éventail d'autorités, notamment Madame **Marine HAMELET**, députée, Monsieur **François BONHOMME**, sénateur, ainsi que de nombreux présidents d'associations amies, de porte-drapeaux et de citoyens engagés.

Le dévoilement de la plaque officielle



Après un cortège solennel, les deux présidents, accompagnés de M. **Gérard HÉBRARD**, ont dévoilé la plaque du jardin dans un moment fort en symbolisme. Ce geste a été suivi

par le dépôt d'arbustes offerts généreusement par la mairie, symboles de vie et de renouveau. Les discours prononcés par les représentants des deux ordres ainsi que des autorités présentes ont permis d'évoquer la portée patrimoniale et éducative de cette initiative. La cérémonie s'est conclue par l'interprétation solennelle de la « Marseillaise », vibrant hymne national, qui a résonné dans ce lieu dédié au souvenir et au recueillement.

Un hommage aux valeurs républicaines

L'attribution du nom « **Jardin de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite** » dépasse la simple reconnaissance géographique. Elle incarne un puissant message de civisme, de solidarité et de citoyenneté, visant à transmettre ces valeurs fondamentales aux générations futures. La Légion d'Honneur, la plus haute distinction nationale, et l'Ordre National du Mérite, créé en 1963 par le **Général DE GAULLE** pour récompenser les mérites distingués, illustrent à la fois l'excellence et l'engagement civique de nos compatriotes. Leur présence dans le paysage caussadais symbolise l'attachement de la commune à ces principes fondamentaux de la République.



Un moment de convivialité et de partage

Après la cérémonie officielle, les participants ont pu échanger lors d'un moment convivial au sein même du jardin.

Entre discussions et partage d'un verre de l'amitié, chacun a pu exprimer sa reconnaissance



envers ces distinctions honorifiques et leur rôle dans le renforcement des valeurs citoyennes. Ce rassemblement a permis de souligner l'unité de la

communauté Caussadaise autour d'un projet commun, symbole d'engagement et d'espérance pour l'avenir.

Une mémoire collective renforcée

L'inauguration du Jardin de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite à Caussade restera gravée comme un exemple fort de l'engagement civique local. Elle témoigne de la vitalité de la communauté, de sa capacité à honorer ses valeurs et à célébrer ses héros méritants. Unissant différentes générations autour d'un idéal partagé, cet événement illustre la force du patrimoine républicain et la détermination de Caussade à perpétuer ces valeurs fondamentales.



Ce lieu, plus qu'un simple jardin, devient un symbole vivant du civisme et de la citoyenneté, un espace de mémoire et de rassemblement pour tous ceux qui croient en l'importance de défendre et de transmettre nos valeurs républicaines.

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE TARN-ET-GARONNE MIS A L'HONNEUR

Le 6 juin dernier, la préfecture de Tarn-et-Garonne a vibré au rythme de l'engagement civique lors de la 9^{ème} cérémonie de remise du comportement citoyen. Présidée par M. **Vincent ROBERTI**, préfet du département, cette soirée a été l'occasion de célébrer le dévouement de 35 jeunes sapeurs-pompiers qui ont achevé avec succès quatre années de formation.

La soirée a été structurée en quatre phases, commençant par des mots d'accueil prononcés par M. le préfet. Le Lieutenant-colonel (h) **Érick LEBRUN**, président de l'ANMONM82, a ensuite rappelé que cette distinction est née de l'initiative de M. **Jean-Marc DETAILLEUR**. Il a exprimé sa fierté de mettre en lumière l'engagement de ces jeunes, face à une société de plus en plus individualiste, et a souligné les valeurs humaines fondamentales qu'ils incarnent.



L'importance de promouvoir l'esprit civique parmi les jeunes a ensuite été abordée par le vice-président **Bernard VALETTE**, qui a joué le rôle de maître de cérémonie. Il a détaillé les objectifs de l'ANMONM82 en matière de développement des jeunes en tant que Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS). Dans le cadre de leur formation, ces jeunes avaient également reçu une initiation aux ordres nationaux et aux distinctions militaires, renforçant ainsi leur identité citoyenne.

La deuxième phase de la cérémonie a vu le témoignage de deux JSP, **ADAME** et **SARA** qui ont fait part de leur expérience en évoquant les cours théoriques, les manœuvres, et les activités sportives qui ont rythmé ces quatre années. L'Adjudant-chef **LAFFITE**, formateur au sein de cette filière, a également pris la parole, tout comme M. **Morgan TELLIER**, maire de Nègrepelisse, qui a salué leur dévouement. Ces jeunes sapeurs-pompiers incarnent un exemple à suivre pour toute une génération.

Les pôles de formation de Montauban, Nègrepelisse, Verdun-sur-Garonne et le LEP Norman FOSTER ont été mis à l'honneur, en recevant un magnifique trophée des mains des autorités présentes. En plus de leur diplôme du brevet national, chaque lauréat s'est vu remettre le prix du comportement citoyen ainsi qu'un livret sur la citoyenneté.

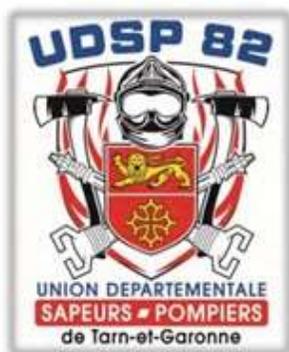


La phase finale de la cérémonie a permis à plusieurs autorités de prendre la parole, dont le Capitaine **MORELLATO** représentant l'Union départementale des JSP, et M. **Michel WEILL**, président du conseil départemental. Chacun a exprimé son admiration pour les jeunes sapeurs-pompiers, insistant sur l'importance de leur action dans un contexte social de plus en plus tourné vers l'individualisme. M. **ROBERTI** a conclu ses propos en affirmant que ces jeunes représentent une force pour l'avenir, soulignant que leur formation constitue une véritable école de la vie.

La cérémonie s'est achevée par une photo de groupe prise dans les jardins de la préfecture, suivie d'un pot de l'amitié réunissant tous les participants, illustrant ainsi l'esprit de camaraderie et de partage qui règne entre ces jeunes espoirs du service public.



Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82



LES AMBASSADEURS DE LA MOUNIÈRE RECOMPENSES PAR L'ANMONM82

Le 26 mai dernier, sous l'impulsion de son président **Érick LEBRUN** et de son dynamique comité de section, l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM82) a organisé une cérémonie de remise de prix au Lycée Michelet, en Tarn-et-Garonne. Lors de cette manifestation, les ambassadeurs de la Mounière – Maison des Mémoires de la ville de Septfonds – ont été honorés pour leur engagement dans un projet mémoriel remarquable.

Cette cérémonie a rassemblé tous les acteurs impliqués dans ce travail de mémoire, ainsi que plusieurs personnalités administratives et éducatives :



Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne, **Cyril Le NORMAND**, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), **Aline SIMON**, Directrice de l'ONaCVG (Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre), **Baye SECK**, proviseur du lycée Michelet, **Érick LEBRUN**, président de l'ANMONM82, **Nadine SINOPOLI**, maire de Septfonds,

ainsi que **Margot NICOLLE**, responsable de la Mounière, qui a été l'un des piliers du projet.

Le préfet **Vincent ROBERTI** avait déjà pu découvrir le travail de ces jeunes passionnés lors d'une précédente cérémonie, le 27 janvier dernier à Septfonds. Ces jeunes ont réalisé un travail touchant et sincère en utilisant des objets du quotidien laissés par une famille de réfugiés juifs autrichiens, déportés à Auschwitz après avoir été accueillis à Auwillar. À travers ce projet, ils ont su donner vie aux drames personnels de ces victimes, incarnant « *la petite Histoire dans la grande* », comme l'a souligné **M. ROBERTI**. Il a évoqué la manière dont ces jeunes ont « *redonné chair, voix et dignité à ceux que la barbarie nazie a voulu effacer* ».

Le président **Érick LEBRUN**, ayant découvert ce projet avec enthousiasme, a décidé de récompenser ces ambassadeurs en leur décernant le « *Prix de l'initiative mémorielle* ». Institué en octobre 2021, ce prix symbolise l'importance de se souvenir des périodes sombres de notre histoire. La remise du diplôme et du trophée à ces jeunes, ainsi qu'à leur équipe culturelle a été un moment



chargé d'émotion, rappelant l'importance de la mémoire collective.

Les quatre jeunes ambassadeurs, **Emma, Tess, Léa** et **Clara**, ont été désignés par leurs pairs pour recevoir cette distinction. Leur engagement exemplaire témoigne de la vitalité de la transmission de la mémoire auprès des jeunes générations et de leur volonté d'œuvrer pour un avenir plus éclairé.



Cette belle cérémonie a renforcé la détermination de l'ANMONM82 à continuer ses actions de mémoire. D'ores et déjà, l'association est à la recherche de nouveaux projets pour l'année 2026, afin de perpétuer cet effort de transmission et d'éducation, essentiel à la construction d'une société plus consciente de son histoire.

En conclusion, cette initiative et sa reconnaissance illustrent la nécessité de maintenir vivante la mémoire de notre passé, à travers l'engagement des jeunes et le travail des acteurs locaux, pour que jamais ne s'efface la leçon de ces périodes sombres.

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

DES PORTE-DRAPEAUX FIDELES RECOMPENSES LORS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Lundi 14 avril au matin, les salons de la préfecture de Tarn-et-Garonne ont été le théâtre d'une cérémonie honorant la fidélité et l'engagement des porte-drapeaux. Lors de l'assemblée plénière du Conseil Départemental des Anciens Combattants, deux adhérents de la section départementale de l'ANMONM82 (Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite) ont été mis à l'honneur. Il s'agit de **Maurice HIRON** porte-drapeau titulaire de l'association et de **Gérardine HACHE** porte-drapeau de l'amicale du Maquis de Lavit dit « des Carottes »



Ces deux bénévoles dévoués ont été félicités pour leur engagement sans faille, illustrant l'attachement profond à la mémoire des combattants et à la transmission de leur souvenir. En reconnaissance de leur fidélité, ils ont reçu la médaille et le diplôme d'honneur, témoins de plus de dix années de service en tant que porte-drapeau.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. **Vincent ROBERTI**, préfet de



Tarn-et-Garonne, qui a remis personnellement ces distinctions. À travers cette initiative, le représentant de l'État a souligné l'importance du rôle des porte-drapeaux dans l'héritage patriotique et la cohésion locale.

Ce geste



symbolique rappelle que l'engagement associatif et le respect de la mémoire collective sont essentiels pour maintenir vivantes les valeurs de sacrifice et de patriotisme. La reconnaissance de ces bénévoles exemplaires incite à poursuivre et à valoriser ces actions citoyennes, indispensables à la mémoire collective de la région.

L'ensemble des participants a salué cette démarche, témoignant de l'attachement de la communauté à ses héros et à ceux qui perpétuent leur souvenir avec dévouement.

Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

UNE JEUNE PORTE-DRAPEAU MONTPEZATAISE A PARIS : UN SYMBOLE DE MEMOIRE ET D'ENGAGEMENT

Du 12 au 15 juillet 2025, Paris a accueilli la traditionnelle opération nationale



organisée par l'Office National des anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG), réunissant de jeunes porte-drapeaux venus de toute la France. Cette initiative, visant à commémorer la mémoire collective, renforcer le lien intergénérationnel et valoriser l'engagement civique des jeunes, a mis en lumière des figures inspirantes, dont **Mademoiselle Abigaïl DOUILLARD**, originaire de Montpezat-de-Quercy.

Membre de l'Ordre National du Mérite (ANMONM82), **Abigaïl** a été choisie en avril 2025 pour représenter le Tarn-et-Garonne, à la suite d'un appel à candidatures lancé par la direction départementale de l'ONaCVG, dirigée par **Madame Aline SIMON**. Sa sélection, validée par la direction nationale, a marqué une étape significative pour la délégation locale, illustrant l'engagement des jeunes dans la transmission des valeurs patriotiques.

de différentes régions, **Abigaïl** a pris part à un séjour intense, mêlant émotion, découverte et devoir de mémoire. Le programme comprenait des visites de lieux emblématiques tels que le Mémorial du Mont Valérien et le Mémorial des martyrs

de la déportation, des rencontres avec des témoins de l'histoire, ainsi que des cérémonies officielles, notamment au monument aux Morts pour la France en opérations extérieures. Le point d'orgue fut la participation au défilé militaire du 14 juillet sur les Champs-Élysées, suivi d'un moment festif avec un feu d'artifice observé depuis une péniche, en présence de **Madame Marie-Christine VERDIER-**



JOUCLAS, directrice de l'ONaCVG.



De retour à Montpezat-de-Quercy, **Abigaïl** a partagé son expérience avec émotion, confiant que ce séjour a renforcé sa conscience civique et son attachement aux valeurs de mémoire et de solidarité. Le 16 juillet, accompagnée du président de son association, elle a rencontré **Madame Aline SIMON** pour lui faire part de son vécu et exprimer sa profonde gratitude pour cette opportunité unique.

À travers son engagement, **Abigaïl DOUILLARD** incarne un symbole fort de transmission et d'espoir. Son expérience, riche en enseignements, restera un moment marquant de son parcours et une source d'inspiration pour ses compatriotes, encourageant la jeunesse à s'investir dans la préservation de la mémoire nationale.



Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN
Président de l'ANMONM82

QUERCY, ÉTÉ 1944 : L'HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE ORCIVAL

En 2024 j'ai soutenu une thèse à l'Université d'Oxford en Angleterre, après 4 ans de travail ici en Quercy dans des archives départementales et aussi en travaillant avec les mémoires des quercynois qui m'ont aidé. Le titre de cette thèse est :

« *Le comportement genré : comment était-il changé par les événements et les expériences de la guerre. Le cas de Quercy et d'Armagnac pendant la deuxième guerre mondiale 1940 à 1944 : »*

Le but a été d'examiner comment les pensées et les actions des hommes comme hommes et des femmes comme femmes ont été modifiées par l'expérience directe de la guerre dans le contexte de l'évolution générale des mœurs en France pendant le 20^e siècle.

Quelles sources avais-je employées pour cette thèse ? J'ai essayé de trouver toutes les informations possibles sur les personnes que j'avais sélectionnées. Donc j'ai essayé de lire tous les documents possibles. J'ai visité les archives départementales à Montauban, Agen, Pau, Mont-de-Marsan, et surtout à Cahors où j'ai passé beaucoup d'heures. Aussi, j'ai eu la chance d'étudier plusieurs archives privées, inclus les archives familiales des **ORCIVAL**. D'ailleurs, j'ai employé l'histoire orale. J'ai arrangé des entretiens avec des descendants ou des personnes qui avaient connu les sujets de chaque chapitre de la thèse.



Pourquoi avais-je décidé de faire telle œuvre et pourquoi ce sujet. Tout a commencé avec ma vie dans le Lot. Ma femme et moi avons acheté une maison de vacances près de Montpezat-de-Quercy en 2005. Dès notre arrivée, les monuments et les plaques commémoratives de la guerre m'ont attiré l'attention, inclus la plaque à **Marie Antoinette ORCIVAL** sur

la Place de la Résistance à Montpezat-de-Quercy et aussi le monument aux fusillés par les Allemands à Salvetat.

J'ai pris la retraite en 2015 et j'ai décidé de retourner au sujet de l'histoire française que j'avais étudiée comme un jeune de 20 ans en Angleterre et en France dans les années soixante-dix.

Par hasard j'ai eu la chance de connaître un professeur à Oxford qui s'appelle **Robert GILDEA**. **Robert** se trouve entre les 3 ou 4 principaux historiens anglo-saxons de la France, les autres soient **Robert TOMBS** à Cambridge, **Richard VINEN** et **Julian JACKSON** à Londres. Entre les historiens des soi-disant

années noires en France – c'est-à-dire les années quarante du vingtième siècle – les Britanniques sont comparables aux historiens français comme **Olivier WIEVIORKA**, **Laurent DOUZOU**, **Henri ROUSSO**, **Jean-Pierre AZEMA**, **François BEDARIDA** et, bien sûr, **Pierre LABORIE**.



Alors, pour moi c'était une grande chance de connaître **Robert GILDEA**, qui m'avait accepté comme élève en 2017. Avec lui, j'ai décidé d'étudier le sujet de genre et la relation guerre-genre parce que personne, même **LABORIE**, n'avait profondément étudié cette question en relation avec la France de province, ou la France Profonde comme on dit, en général. Et comme on sait, les historiens continuent à se concentrer avec les histoires de Paris, ou des histoires nationales qui sont fondées d'un point de vue parisien.

Pour raisons de préférences personnelles, j'ai décidé d'adopter deux méthodologies complémentaires. D'abord d'utiliser l'histoire orale au maximum, c'est-à-dire d'arranger des entretiens avec des gens ou qui étaient adultes pendant la guerre, ou qui avaient des mémoires claires des autres individus – individus qui étaient importants ici en Quercy mais qui sont maintenant décédés. Et deuxièmement de suivre la méthodologie de la microhistoire, en ce cas d'étudier les vies de sept personnes avec un maximum de détail offert par les sources orales et écrites.

Ce n'était pas facile de choisir les individus. Enfin j'ai sélectionné quatre femmes et trois hommes – les femmes sont : -

~ **Marie-Antoinette ORCIVAL** de Montpezat de Quercy,

~ **Yvonne WAGNER** de Frayssinet-le-Gélat,

~ **Janine ANDRIEU** de Beauregard,

Et, dans le Bas-Armagnac

~ **Françoise DE BOISSESON** de Lacquy.

Et les hommes :

~ **Étienne VERLHAC** de Cahors,

~ **Jacques CHAPOU** de Cahors,

~ **Aimé NOËL** de Figeac.

Ces sept personnes m'offraient aussi la possibilité d'étudier trois autres

personnes en moins de détails, personnes importantes dans les histoires de quelques-uns entre les sept principaux, c'est-à-dire :

~ **Louis WAGNER**, le mari d'**Yvonne WAGNER**,

~**Madeleine TAVERNIER**, une jeune cadurcienne persécutée surtout par **Étienne VERLHAC**,

~**René ANDRIEU** de Beauregard, mari de **Janine ANDRIEU**.

Donc, dix personnes au total.

Quelles sont les histoires de ces gens, et quels sont les aspects de ces histoires qui sont importantes par rapport à l'étude du comportement genré et les changements issus de la guerre ?

Dans cet article, je vais me concentrer sur le chapitre de la thèse qui décrit la vie de **Marie-Antoinette**, car ce chapitre peut servir comme bon exemple de la thèse en sa totalité.

Le matin du 2 mai 1944, un mardi, **Marie-Antoinette ORCIVAL**, infirmière célibataire de 34 ans, se trouve en dehors de sa maison familiale à la place principale du village de Montpezat-de-Quercy. Elle est arrêtée par des soldats de la division *Das Reich* du *Waffen SS*. Elle est interrogée, et possiblement frappée, dans un café, et alors emmenée par camion, avec une douzaine d'autres personnes, tous des hommes.

Une série de voyages, par train, longs et fatigant suivra, toujours dans des fourgons à bestiaux. Elle est encore interrogée à la prison de Saint-Michel à Toulouse, où elle est classifiée « détenue politique », et au Fort Romainville près de Paris. Finalement, elle arrive au camp des femmes de Ravensbrück en Allemagne. Là, les conditions sont affreuses. Après un an, et malgré sa constitution forte, elle est morte.

Quels étaient les événements précédents à l'arrestation de **Marie-Antoinette** ? Il y avait deux possibilités causes de la rafle allemande à Montpezat. D'abord, des maquisards avaient fait sauter le chemin de fer Paris-Toulouse près de la ville. Et deuxièmement, des Résistants, **Marie-Antoinette** inclus, avaient été dénoncés aux allemands. De toute façon, des troupes allemandes approchent Montpezat pendant la nuit du 1-2 mai et à Salvetat quelques-uns sont tués ou blessés à cause d'un maquisard, **Guy PIERLOT**, qui a ouvert le feu sur les troupes. Ensuite, la rafle, d'abord dans la campagne où plusieurs fermes sont brûlées et des villageois tués.

(La suite au bulletin n°37)



Conférence du 6 février 2025
de M. Richard LESMOIR-GORDON,
à la médiathèque de Montpezat-de-Quercy
diplômé de l'université d'Oxford.

DE L'HISTOIRE DU DRAPEAU DE LA FRANCE AUX COULEURS BLEU, BLANC ET ROUGE.

Avant la Révolution Française, la France monarchique et catholique était aussi surnommée la "*Fille aînée de l'église*". Ces trois couleurs, bleu, blanc et rouge sont liées à une symbolique religieuse de deux saints et une sainte qui ont marqué l'histoire de notre patrie comme celle de notre capitale. La symbolique royale de nos monarques, pendant plusieurs siècles, les aurait identifiés aux trois couleurs dans l'ordre suivant : le bleu jusqu'au XII^{ème} siècle, le rouge jusqu'au XV^{ème} siècle et le blanc jusqu'à la Révolution.

Le BLEU : **Saint MARTIN**, alors soldat de la Garde Impériale Romaine, qui deviendra le premier évêque de Tours, aurait partagé sa cape bleue avec un mendiant transis de froid vers 332 à Amiens.

Cette couleur bleue liée aux bannières royales, se retrouve dans toutes les batailles menées par **CLOVIS, Charles MARTEL, Philippe AUGUSTE** et les rois Capétiens. Donc, jusqu'au XII^{ème} siècle, le bleu est la couleur des emblèmes des rois de France Carolingiens puis Capétiens.

Le ROUGE : Cette couleur est choisie en hommage au martyr de **Saint DENIS**, apôtre des Gaules et premier évêque de la capitale Paris qui protégea le royaume des invasions barbares.

En 1124, alors que l'empereur d'Allemagne **Henri V** menace d'envahir le royaume, **Louis VI LE GROS**, roi de France, ayant perdu son étendard à la bataille de Brémule en 1119 contre **Henri 1^{er} BEAUCLERC**, roi d'Angleterre et Duc de Normandie, s'appuie sur ses vassaux et adopte la bannière rouge de **Saint DENIS**.

Ainsi, du XII au XV^{ème} siècle, à partir de **Charles VII**, l'étendard rouge avec une croix blanche est le symbole de la France qui se bat et de ses rois.

Cet étendard rouge sera perdu lors de la bataille d'Azincourt le 24 octobre de l'an 1415 et ne reparut jamais sur un champ de bataille.

Le BLANC : Afin de se faire reconnaître pendant la bataille de Patay le 18 juin 1429 et ainsi entraîner ses troupes, le dauphin **Charles VII** choisit l'étendard blanc de **Jeanne D'ARC**, aux fleurs de lys. Le blanc étant le symbole du commandement suprême depuis **Alexandre LE GRAND**.

Cet étendard fût arboré par les rois de France, de **François 1^{er}** qui créa la charge de colonel général pour l'infanterie, puis **Henri IV** invitant ses officiers à suivre son panache blanc à la bataille d'Ivry en l'an 1590 et **Louis XIV** qui autorisa le port de la cornette blanche à la compagnie la plus ancienne de son régiment.

En 1690, au cours de la bataille de Fleurus, les artilleurs français tirent sur des régiments d'infanterie français dont ils n'avaient pas identifié les couleurs. Depuis ce jour, tous les régiments adoptent l'écharpe blanche nouée au sommet de la hampe. Ainsi donc, du XV^{ème} jusqu'à la Révolution, le blanc est la couleur des emblèmes des Rois de France.

Puis, vint le temps de la révolution



Le 11 juillet 1789, **Camille DESMOULINS**, jeune député de la nouvelle assemblée nationale, harangue la foule dans les jardins du Palais Royal, debout sur une table. A la fin de son discours, il arrache une feuille verte à un arbre et la fixe à sa boutonnière en signe de ralliement et d'espoir.

Ce signe transforma la manifestation en émeute et la révolution naissante oppose le vert au blanc de la monarchie. Le lendemain tout le peuple arborait le ruban vert mais on se rendit compte que c'était la couleur de la livrée des princes cadets. Le principe d'un symbole de ralliement fût maintenu mais les couleurs adoptées furent celles des armes de Paris, un vaisseau sur la mer sur fond rouge et le bleu.



Lors de la constitution de la Garde Nationale, le 13 juillet 1789, une cocarde et un uniforme lui sont attribués aux couleurs Bleu et rouge et tous les hommes se parèrent de ces deux couleurs.

Mais, le 17 juillet de cette même année, **Jean-Sylvain BAILLY**, nouveau maire de Paris, proposa cette cocarde bleue et rouge au roi **Louis XVI** qui prit l'insigne des mains du maire et l'accola à la cocarde blanche qu'il portait à son chapeau.

Dès lors, le geste fit le tour de la capitale et la mode vestimentaire s'empara du blanc, du bleu et du rouge. La cocarde tricolore était née. C'est ainsi que **Louis-Marie LARÉVELLIÈRE-LEPEAUX**, est à l'origine d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale, d'étendre l'application des trois couleurs au pavillon national.

Le 27 mai 1790, les trois couleurs prirent leur ordre : Rouge, Blanc et Bleu et devinrent le signe officiel de l'État. Un décret de 24 octobre 1790 institue le pavillon de la marine qui est à l'origine du drapeau national et les régiments

remplacent la cravate blanche par une cravate tricolore. Enfin, la loi du 22 avril 1792 prescrit que les anciens drapeaux ou étendards de l'armée soient brûlés ou remplacés.

Enfin, sous l'impulsion du conventionnel **André JEANBON SAINT-ANDRÉ**, natif de Montauban, membre du comité de la marine, par son décret du 5 février 1794, annule et remplace celui du 24 octobre 1790 de l'Assemblée Nationale et, sur les recommandations du peintre **Jacques-Louis DAVID**, définit la forme du pavillon national en ordonnant : « *Le pavillon national sera formé des trois couleurs disposées en bandes égales disposées verticalement de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs* »



Ainsi naquit le drapeau tricolore. Nous le devons à un montalbanais. Le pavillon national désormais tricolore accompagnera les armées de la France sous les premiers et second Empire, la monarchie de Juillet et la République. Il connaîtra souvent la gloire et les honneurs. C'est ainsi que le

Général BONAPARTE

harangua l'armée

française le 17 novembre 1796 quand il saisit le drapeau afin de stimuler ses troupes lors de la bataille à Arcole pour repousser les Autrichiens.

Mais l'histoire n'est pas finie, car le XIX^{ème} siècle voit s'affronter les Royalistes et les Républicains avec les trois couleurs héritées de la Révolution. Après la chute du Premier Empire, le 20 avril 1814, l'étendard blanc est remis à l'honneur par la Restauration sous les règnes de **Louis XVIII** et **Charles X** de fin avril 1814 à fin juillet 1830.

Succédant à **Charles X**, **Louis PHILIPPE** remet le drapeau tricolore à l'honneur après la Révolution de 1830 sur proposition de **TALLEYRAND** et du **Maréchal DE LAFAYETTE** qui le remettra solennellement à l'hôtel de ville de Paris, avec l'arrêté du 1^{er} août 1830 mentionnant : « La république reprend ses couleurs ».

Mais, lors de la révolution de 1848 qui met fin au règne de **Louis PHILIPPE** et à la monarchie, si le drapeau tricolore est adopté par le gouvernement provisoire, c'est le drapeau rouge qui est brandi par le peuple des barricades en signe de révolte.

Le drapeau tricolore va cependant triompher, défendu par le révolutionnaire **Louis-Auguste BLANQUI**, mais c'est **Alphonse DE LAMARTINE**, poète romantique, ministre des affaires étrangères et chef du gouvernement provisoire qui lors de son discours à l'Assemblée Constituante déclara et défendra avec fougue, conviction et succès, le 28 février 1848 :

« Le drapeau tricolore est le drapeau de la France, le drapeau de nos armées victorieuses, le drapeau de nos triomphes. C'est le drapeau d'une même pensée et d'un même prestige. Il a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires ». Ce discours sera officialisé par décret du 5 mars 1848.

Le second Empire conserve l'emblème tricolore, mais le désastre de Sedan du 3 septembre 1870 entraîna sa chute et l'avènement de la III^{ème} République proclamée par **Léon GAMBETTA** le 4 septembre 1870.

Et, en septembre 1873, après une période de troubles, **Albert DE BROGLIE**, président du Conseil de Gouvernement, sous l'autorité du **Maréchal DE MAC-MAHON**, président de la République, acculé à une forte majorité de royalistes, proposa de restaurer la monarchie au **Comte DE CHAMBORD**, petit-fils de **Charles X**, en imposant comme condition le drapeau tricolore et la constitution de la III^{ème} République. Ce dernier, prétendant au trône de France, n'a jamais accepté en refusant la condition.

Sous la III^{ème} République, un consensus s'établit autour des trois couleurs. Le drapeau tricolore est alors définitivement et unanimement reconnu aussi bien par la classe politique que par le peuple comme drapeau national de la République Française.

Et, le 14 juillet 1880, sera un grand moment d'exaltation du sentiment patriotique lorsque, sur l'hippodrome de Longchamp, le Président de la République **Jules GRÉVY** procède solennellement à la remise des 436 drapeaux aux régiments de l'Armée Française, dont deux aux régiments de la Garde Républicaine.

En conclusion, le drapeau bleu, blanc et rouge de la France, puise ses origines dans les couleurs arborées par deux Saints et une Sainte, ce qui lui confère une identité sacrée.

Le bleu représente la générosité de **Saint MARTIN**, le blanc, la gloire de **Sainte Jeanne D'ARC** et le rouge le sacrifice de **Saint DENIS**.

Le drapeau tricolore a été décrété par un Roi de France, dessiné par un peintre de renom, et baptisé par les victoires des armées de la Nation, sous la Révolution et le Premier Empire.

Le drapeau tricolore a présidé à l'avènement de la République, a été défendu par un poète et a été remis solennellement aux régiments des armées de la France par un Empereur et un Président de la République. Il a flotté sur les champs de bataille du monde entier, soit pour établir ou rétablir les droits de l'homme.

La Nation Française a chèrement payé de son sang, à l'ombre du drapeau tricolore, la défense de son territoire et des valeurs fondamentales de la République.

Aujourd'hui, la France et son drapeau BLEU, BLANC, ROUGE, ne font qu'un.



Chaque citoyen peut lire dans ses plis, avec une fierté empreinte d'une discrète mais profonde émotion, la devise de la République « **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ** ».

**Fernand GONGORA, Délégué Départemental Adjoint
du Souvenir Français.**

**Discours prononcé lors de la 3^o session
de l'école des Porte-Drapeaux
Le 21 mai 2025 à Saint-Nauphary**



SIMONE VEIL : SES COMBATS – 2^{EME} PARTIE : L'ENTREE EN POLITIQUE

« *La politique me passionne, mais, dès qu'elle devient politicienne, elle cesse de m'intéresser.* » « *La perte de l'anonymat est peut-être quelque chose de plus pénible¹.* » – **SIMONE VEIL**



Jacques Chirac et Simone Veil, 1975, Assemblée Nationale

Ce texte retrace la suite de votre vie dans les années 1970 avec votre entrée en politique. Il s'inspire de votre autobiographie « *Une vie* »² et des entretiens avec **A. FOUQUE** « *Vivre l'histoire* »³.

Lors d'un entretien en 1985, vous expliquiez qu'il vous est difficile de parler de vos choix politiques, car ceux-ci sont guidés par

des idées qui se sont construites et ont évolué au fil de nombreux engagements sur des sujets variés. En effet, ces choix politiques ne se fondent pas nécessairement sur l'appartenance à un parti.

Votre regard rétrospectif sur votre parcours politique vous conduit à affirmer qu'entre 1945 et 1974, avant tout engagement partisan officiel, vous avez voté de manière cohérente sans pour autant soutenir systématiquement la même formation politique. Vous n'avez jamais voté communiste ou extrême droite : « *J'ai souvent fait des choix négatifs, par élimination des autres. Par exemple, à partir du moment où les socialistes ont été alliés avec les communistes, je ne pouvais plus envisager de voter socialiste.* »

Votre première inscription dans une formation politique n'intervient qu'en 1979, lors de votre entrée au Parlement européen. Les statuts du groupe libéral exigent en effet que ses membres soient affiliés à un parti, condition pour accéder à la présidence du Parlement européen. Vous choisissez alors l'Union pour la démocratie française (UDF), formation qui vous offre le plus de liberté.

Vous qualifiez votre parcours de particulier, précisant qu'il ne doit pas être

¹ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/simone-veil-devenir-quelqu-un-dont-on-parle-c-est-tres-desagreceable-7012881>

² Simone Veil (Auteur), *Une vie*, 26 août 2009, chez Le Livre de Poche

³ *Vivre l'histoire : entretiens / Simone VEIL* : Dans ces entretiens réalisés en novembre 1985 avec **Antoinette FOUQUE**, **Simone VEIL** parle de sa vie de femme, de son engagement. Date de parution mars 2004, Editeur Des Femmes – **A. FOUQUE**, Collection Bibliothèque Des Voix Cd

considéré comme un « *modèle* ». C'est la discipline partisane qui vous pose un problème, tout en insistant sur le caractère indispensable des partis politiques en démocratie. Votre boussole politique reste la défense des libertés individuelles : « *La priorité, c'est la défense des libertés individuelles, une certaine conception de l'individu par rapport à la société, par rapport à l'État. Une sorte de conception qui était celle du XIX^e siècle, dans laquelle on était très attaché à cette défense des droits de la personne et qui met des limites aux possibilités de l'État d'interférer dans la société privée.* »

Cette conception, vous la retrouvez dans les partis attachés au libéralisme international. Vous excluez tous les partis qui se réclament d'une conception autoritaire de l'État. Vous refusez les idéologies de peur qu'elles deviennent trop prégnantes dans les formations politiques. Vous privilégiez plutôt les partis fondés sur des principes et des idées, dans un esprit de remise en question permanente et de refus du sectarisme et du dogmatisme. Intéressons-nous maintenant à votre entrée en politique.

Après le décès du président **G. POMPIDOU**, **V. GISCARD D'ESTAING** remporte l'élection présidentielle le 27 mai 1974. Pendant cette élection, **A. VEIL** et vous-même apportez votre soutien à **J. CHABAN-DELMAS**, que vous considérez comme « *le seul authentique réformateur* ». **GISCARD D'ESTAING** vous paraît en effet trop « *conservateur* » dans son approche politique, tandis que **F. MITTERRAND** ne vous inspire « *aucune confiance* ». Ancien homme fort de la IV^e République, **J. CHABAN-DELMAS** deviendra le premier président de l'Assemblée nationale de la V^e République. Il présente un parcours exemplaire: résistant gaulliste durant la Seconde Guerre mondiale, maire de Bordeaux, plusieurs fois ministre, Premier ministre et président de l'Assemblée nationale à trois reprises sous les présidences de **DE GAULLE**, **GISCARD D'ESTAING** et **MITTERRAND** pendant la cohabitation. Vous gardez probablement en mémoire son discours sur la « *Nouvelle société* » prononcé le 16 septembre 1969, qui tentait de répondre aux tensions et blocages nés des événements de Mai 68 et de l'échec du référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat soutenu par le **Général DE GAULLE**. Le **Général DE GAULLE** avait confiance en **CHABAN-DELMAS** à qui il confiera de nombreuses missions, notamment à l'étranger. Dès son élection, **G. POMPIDOU** le nomme Premier ministre.



Simone Veil et Valéry Giscard d'Estaing le 29 novembre 1974, Germain Treille, Publié le vendredi 4 décembre 2020

Mais en quelques mois, la tendance de l'élection présidentielle devient favorable à **GISCARD D'ESTAING**. « *Contre toute attente, on s'aperçut que le sportif manquait de souffle. CHABAN s'est en effet rapidement délité... Alors même que GISCARD quittait l'Olympe et réussissait à*

parler juste... ».

Au second tour, vous hésitez à vous abstenir, mais c'est votre plus jeune fils qui vous fait changer d'avis : *« Pour quelqu'un qui prétend avoir des idées, je ne comprends pas. S'il y a bien une chose qu'on ne doit jamais faire dans une élection, c'est s'abstenir. »*

« Choisis celui des deux qui te convient le mieux, élimine celui qui ne te convient pas du tout, mais vote ! » Vous voterez donc pour **GISCARD D'ESTAING**, sans pour autant avoir l'intention de rejoindre son gouvernement.

Durant sa campagne, **GISCARD D'ESTAING** avait évoqué l'idée de faire entrer des femmes au Gouvernement. Dans l'imaginaire collectif des médias, vous seriez, avec **F. GIROUD**, propulsée au rang de candidate potentielle au poste de Premier ministre. Cette perspective vous amuse quelque peu, car vous savez pertinemment que vous êtes inconnue du grand public et que vous n'appartenez pas à cette sphère politico-mondaine qui justifie habituellement les noms repris par les journalistes. **J. CHIRAC**, nommé Premier ministre et pour qui vous avez beaucoup d'estime, vous appelle pour vous demander si vous accepteriez d'entrer au gouvernement. Il vous laisse la nuit pour réfléchir et vous demande de le rappeler le lendemain. Sans mesurer véritablement ce que représente l'entrée au gouvernement, vous acceptez par *« curiosité »* et vous vous retrouvez nommée ministre de la Santé. Vous serez la seule femme ministre.

Vous découvrez alors le poids des dossiers et un emploi du temps *« écrasant »*. Le Président, **GISCARD D'ESTAING** impose sa personnalité et sa force de travail, caractérisées par sa *« rapidité d'esprit et sa capacité de travail »*.

C'est **J. CHIRAC** qui prendra toujours la défense de ses ministres lorsqu'ils commettent, par manque d'expérience, des erreurs dans les dossiers présentés notamment au Conseil des ministres. Rapidement, vous vous entourez d'une équipe sur laquelle vous pourrez compter, notamment votre directeur de cabinet **D. LE VERT** avec qui vous travaillez pendant 7 ans (1974 à 1979 et 1993 à 1995): *« Mais qu'aurais-je fait s'il n'avait pas été à mes côtés pendant toutes ces années ? »*

Vous cherchez rapidement à travailler avec **F. GIROUD**, nommée secrétaire d'État chargée de la Condition féminine. Vous souhaitez en effet porter avec elle des dossiers communs. Mais **Mme GIROUD** ne semble pas intéressée par votre main tendue pour avancer ensemble sur la cause des femmes : *« La cause des femmes l'intéressait-elle vraiment ? Je n'en suis pas convaincue. »*. Vous aurez en revanche une excellente collaboration avec **M. PONIATOWSKI**, qualifié de *« Premier ministre bis »*, à qui vous avez succédé au ministère de la Santé. Vous prenez rapidement la mesure du rôle d'un ministre : *« J'ai alors compris à quel point on attend d'un nouveau ministre tout, et tout de suite. »*



Simone Veil arrivant
au conseil des ministres

Jean-Pierre
BONNOTTE/Gamma-
Rapho via Getty Images

En effet, de nombreuses urgences vous attendent : l'avortement clandestin, les établissements pour personnes âgées (car face au vieillissement de la population, le pays était mal doté en équipements de qualité), le manque d'infirmières dans les hôpitaux...

Votre arrivée ne réjouit pas forcément la profession médicale : « *La profession dans l'ensemble m'acceptait avec réticence.* » Vous expliquerez : « *Face à un milieu au conservatisme très marqué, je présentais le triple défaut d'être une femme, d'être favorable à la légalisation de l'avortement, et enfin d'être juive.* »

Vous prenez aussi rapidement conscience que la situation financière du régime de la Sécurité sociale est « *catastrophique* ». C'est après la succession de **R. BARRE** à **J. CHIRAC** comme Premier ministre que vous serez chargée de ce dossier en 1976, dans un contexte de crise économique. Vous essayez d'alerter les médecins sur cette situation, mais cela reste incompréhensible pour eux.

Par ailleurs, face au fléau des avortements clandestins, l'entourage du Président vous demande d'agir rapidement : « *On ne peut pas supporter que des cars et des trains partent vers l'étranger pour que des femmes avortent.* »

Bien que vous soyez surprise de l'intérêt que porte le pouvoir à la question de l'avortement, vous comprenez que c'est un sujet qui doit être porté par le ministère de la Santé parce qu'il en va de la santé des femmes. Vous êtes sensibilisée à ce drame en tant qu'ancienne magistrate. Vous étiez par exemple en désaccord avec les poursuites engagées contre les médecins qui avaient pratiqué l'avortement, certains juges voulant leur interdire à vie d'exercer la médecine. Vous avez le soutien du président de la République pour avancer sur le sujet, contrairement à **J. CHIRAC** qui estime que ce n'est pas l'urgence : « *Les femmes se sont toujours débrouillées. Elles continueront à se débrouiller.* » Toutefois, quand **CHIRAC** comprend que le Président veut un texte rapidement, il vous soutient et s'investit pour que le texte soit adopté. Pour éviter que les extrémistes s'emparent du sujet, vous demandez à **F. GIROUD** de ne pas présenter l'avortement « *comme un droit des femmes* ».

Vous anticipez déjà un scénario difficile pour l'adoption du texte : « *Après un vote difficile à l'Assemblée, le Sénat, toujours plus conservateur sur les questions de société, rejeterait le texte et qu'il faudrait alors le faire passer de force à l'Assemblée.* »

La suite au bulletin n°37.



Hanane GUÉGAN,
Secrétaire adjointe
de la section ANMONM82
de Tarn-et-Garonne

BOUTIQUE DE L'ANMONM82

L'ANMONM82 fait l'acquisition de certains objets qui sont remis lors des réunions, rencontres, assemblées générales, remises des prix, etc., aux autorités et aux conférenciers.

Ces objets sont à la disposition de nos adhérents au prix d'achat, l'intérêt d'un achat collectif étant de limiter les frais de port qui sont souvent gratuits à partir d'une certaine somme ou quantité.

Voici les objets, ainsi que leur prix, actuellement disponibles auprès de notre trésorier-adjoint :

M. **Eugène COJAN** ~ 78, rue de la Mairie ~ 82 290 Barry d'Islemade

TPH : 05 63 31 68 42 ~ 06 64 81 65 52 ~ E-mail : eugene.cojan@laposte.net

					
Cravate en Soie : 40€	Porte-clés ANMONM : 5€	Médaille ANMONM 7cm : 18€	Pin's France : 5€	Pin's Chevalier ONM : 5€	Ruban ONM 20 cm : 2€

	
Médaille 7cm, personnalisée ANMONM82 : 15€	Livret « Guide de la Citoyenneté » : 3.5€

UN GRAND MERCI A NOS PARTENAIRES



NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2025 - 2026

- | | |
|------------------------|--|
| 15 Septembre : | Réunion du comité
Section |
| 19 Septembre : | Formation intersection
Netanswer |
| 25 Septembre : | Journée nationale
d'hommage aux harkis |
| 26 Septembre : | Remise décoration
ONM au Dr Hélène
PIZZUT |
| 02 Octobre : | Forum de la citoyenneté
au Lycée Capou |
| 16 Octobre : | Réunion intersection à
Foix (09) |
| 25 Octobre : | Cérémonie de
dénomination du
giratoire à Montauban |
| 01 Novembre : | Cérémonie du souvenir
français |
| 09 Novembre : | Cérémonie de la mort
du Général De GAULLE |
| 11 Novembre | Cérémonie de la
commémoration de la
victoire et de la paix |
| 03 Décembre | Inauguration de la stèle
ANMONM82 |
| 10 Janvier 2026 | Coque des rois à
Montech |

